

VIRUS

Le journal qui s'attrape

Pour ne pas
perdre le Nord,
orientez-vous
vers SUD

DÉCEMBRE
2021

N° 134

Le journal de la section syndicale



du Centre Hospitalier de Versailles

SUD : Solidaires – Unitaires - Démocratiques

Union
syndicale
Solidaires
Union syndicale

ÉDITO :

Les fêtes de fin d'année approchent et chacun·e a envie de passer du temps en famille après deux années chargées en travail, en souffrance, en émotion. Pourtant, nous entendons un peu partout, que beaucoup ne sont autorisés qu'à poser 2 jours en plus du week-end, y compris dans des services administratifs, alors que par le passé il n'était pas rare d'avoir sa semaine de vacances complète. Sous effectifs et charge de travail justifieraient cette décision d'après l'encadrement. Pourtant, les médecins et l'encadrement vont bien EUX, prendre leur semaine de vacances. Nous aborderons une fois de plus ce point lors du prochain CTE pour qu'il y ait une équité pour l'ensemble du personnel. Et l'ouverture du Compte Epargne Temps ne peut se faire que si vous êtes d'accord.



« j'adore pas le mot de pénibilité
parce que ça donne le sentiment
que le travail serait pénible. »

Emmanuel Macron, Rodez, 03/10/2019

**OUI GARS, LE TRAVAIL C'EST PÉNIBLE
ET TOI AUSSI D'AILLEURS**

Solidaires
Union syndicale

SOMMAIRE :

- Page 2 : Au revoir et merci M. Cesbron
- Page 3 : Motion du SD 78 et solidarité étudiante
- Page 4 : Bons plans
- Pages 4 à 8 : Nouvelles grilles indiciaires Cat C et B
- Page 8 : Le saviez-vous ?

Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux
177 Rue de Versailles
78150 Le Chesnay - Rocquencourt

☎ Mignot : 01 39 63 80 59

☎ Richaud : 01 39 63 73 98

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : sudsante@ch-versailles.fr

FAX : 01 39 63 89 22



SUD Santé Sociaux CH Versailles
SUD Santé Sociaux 78
Internet : solidaires78.org

AU REVOIR ET MERCI MONSIEUR CESBRON

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Paul CESBRON, ardent défenseur des droits des femmes et de l'hôpital public. Des membres de notre syndicat avaient pu assister en novembre 2016 à une conférence intitulée "La santé, un droit pour tous, vraiment?", organisée et animée au Scarabée de la Verrière par ATTAC 78. Nous publions l'article que l'Humanité lui a consacré suite à son décès.

Le gynécologue, engagé pour les droits des femmes et la médecine de proximité, militant communiste, s'est éteint le 20 octobre à Creil.

Certains combattants semblent infatigables, et Paul Cesbron était de ceux-là. Alors qu'il venait de fêter ses 80 ans, il avait prévu de se rendre ces jours-ci à Sarlat (Dordogne), pour une conférence sur le thème de la santé. Hélas ! Admis le 19 octobre aux urgences de l'hôpital de Creil (Oise) pour un AVC, il s'est éteint chez lui, le lendemain. D'origine angevine, il était arrivé dans l'Oise au début des années 1970, à Beauvais d'abord, puis à Creil, où ce jeune gynécologue-obstétricien allait trouver sa place à la maternité en 1973, avant que celle-ci devienne un service du futur hôpital régional sorti de terre cinq ans plus tard. Il en devient le chef de service en 2000, et le restera jusqu'à la fin de sa carrière.

Issu d'une famille catholique, « démo-chrétienne courant Marc Sangnier », précisait-il, c'est au cours de ses études de médecine qu'il rencontra sa femme, Yvette, laquelle ne serait pas étrangère à l'athéisme qu'il fit sien dès les années 1960... Des années au cours desquelles, écrivait-il, « l'engagement politique apparaît comme une enthousiasmante nécessité », notamment avec la guerre d'Algérie qui lui montre « les limites de nos démocraties ». Un engagement qui, après le PSU et le Parti communiste marxiste-léniniste, le conduit au Parti communiste en 1980. Conseiller municipal à Creil de 1983 à 2008, membre du comité fédéral, il y laisse le vif souvenir de « ses paroles toujours porteuses de résistance et d'espoir, de confiance dans l'action collective », écrit Thierry Aury, secrétaire départemental du PCF.

Ardent défenseur de l'IVG

Et, l'action collective, Paul Cesbron connaissait ! Quand les politiques de réduction de l'offre de soins menacent la maternité de Creil (finalement fermée en 2019), il fait partie des fondateurs du comité de défense et de développement des hôpitaux de Creil et Senlis. Un combat qu'il prolonge au sein de la Coordination nationale des hôpitaux et maternités de proximité. Mais l'engagement de ce grand médecin et humaniste avait un autre versant. Cofondateur en 1979 de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception, qu'il préside de 1992 à 2003, puis en 2000 de la Société d'histoire de la naissance, il n'abandonna jamais le combat pour le droit des femmes à disposer de leur propre corps. « Tout le monde est un peu orphelin », résume Loïc Pen, son camarade et confrère urgentiste à Creil. À sa femme Yvette, à ses filles Florence, Hélène et Anne, à tous ses proches, l'Humanité témoigne de son émotion et de son soutien



MOTION DU SD 78

Le syndicat SUD Santé Sociaux a tenu son congrès fédéral à Guidel (56) la semaine du 11 au 15 octobre. Une délégation du 78 était bien évidemment présente et malgré un emploi du temps bien chargé, notre délégation a pu travailler et présenter la motion d'actualité suivante qui a été adoptée à l'unanimité par le congrès :

Depuis le 1er octobre s'est mise en place la réforme de l'assurance chômage. L'application de cette réforme, qui réduit les droits des chômeuses et chômeurs, va avoir pour conséquence directe la baisse significative, voire la privation de l'allocation chômage à laquelle ils/elles prétendent et pour laquelle ils/elles ont cotisé.

Cette situation est inacceptable et voudrait rendre responsable toutes et tous les privé·es d'emploi comme responsables de leurs situations. Ce sont bien les patrons du privé et les employeurs publics qui licencient au nom de la sacrosainte économie capitaliste.

Dans le même temps, les patrons licencieurs vont s'amuser en s'offrant des voyages dans l'espace au coût faramineux avec les dividendes versés sur le dos des salarié·es licencié·es.

Notre fédération ne peut accepter cela et demande un changement de politique au bénéfice du plus grand nombre. En Europe, des pays comme l'Espagne, la Finlande et l'Islande, mais aussi le Japon ont fait le choix d'une politique progressiste en abaissant le temps de travail à 32 heures par semaine sans perte de salaire.

En France, où la productivité est une des plus importantes au monde par salarié, cette politique n'est toujours pas prévue. A contrario, il est même souvent évoqué de revenir sur les 35 heures pour allonger le temps de travail comme les années de cotisation pour la retraite.

Si nous passions à la semaine de 32 heures, cela créerait des centaines de milliers d'emplois en France, voire plus, et aurait aussi comme effet d'augmenter le nombre de cotisants pour la sécurité sociale et de la caisse de retraite, toutes deux malades des cadeaux fiscaux à destination des patrons de grandes entreprises.

Dans le cadre de son congrès, la Fédération SUD Santé Sociaux renouvelle cette revendication que nous portons depuis plus de 20 ans, tout comme l'Union Syndicale SOLIDAIRES, de voir le temps de travail passer à 32 heures par semaine (4 jours en 8 heures) et 30 heures de nuit (3 nuits de 10 heures) dans le but de partager le travail et le revenu du capital au plus grand nombre et sortir les gens plongés dans la précarité par les politiques d'austérité des différents gouvernements.

Partageons le travail, pas la misère

SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE

Lors d'une récente visite à l'IFSI/IFAS de Versailles, nous avons appris qu'une épicerie solidaire des étudiant·es avait été créée récemment. La précarité étudiante, déjà malheureusement bien présente avant la crise COVID, s'est accentuée depuis de manière préoccupante. Après avoir rencontré le responsable du garage pour la mise en place d'une caisse destinée à faire la navette entre Mignot et l'IFSI, mais aussi d'une autre faisant le trajet Richaud IFSI, nous en appelons à votre générosité pour venir en aide aux plus démunis qui demain seront vos collègues. Vous pouvez envoyer des denrées non périssables, mais aussi des produits d'hygiène comme du déodorant, savon, gel douche, mousse à raser, cup, tampon et serviettes hygiéniques par exemple. Les préservatifs (masculin ou féminin) sont également les bienvenus tout comme les produits d'entretien ménager.



BONS PLANS

Vu la bassesse de nos salaires et les perspectives d'augmentations inexistantes, nous vous communiquons les bons plans dont nous avons connaissance.

Sur présentation de votre carte professionnelle vous pouvez bénéficier de :

- moins 15 % sur toute la carte à Hippopotamus du Chesnay-Rocquencourt. tel : 01 39 54 66 66
- D'un contrôle technique à 55€ aux Clayes sous Bois : moncontroletechnique, 22 Rue des Dames. Tel : 01 30 68 99 94. Le signifier lors de la prise de rendez-vous.

Si vous avez d'autres bons plans, nous sommes preneurs pour partager l'info !!!



CATÉGORIE C

La revalorisation des Catégorie C qui est prévue à compter du 1er janvier 2022 est pour le moins ridicule, voire méprisante. Le gouvernement avait annoncé ne revaloriser que les Cat. C en 2022 et mettre le paquet pour ces éternels oubliés. A la vue des nouvelles grilles prévues, le paquet en question devait être sacrément percé. Car après la mise à niveau au 1er octobre des premiers échelons de l'échelle C1 faisant suite à l'augmentation du SMIC, on ne peut pas dire que le gouvernement ait été généreux envers eux. Comme pour les catégories B et A, beaucoup de bruit médiatique pour au final quasiment rien. Pour être complet sur le sujet, à ce jour, rien est prévu concernant la reprise d'ancienneté dans l'échelon sur l'échelle C3. Pour décrypter la reprise d'ancienneté, AA signifie Ancienneté Acquisée, SA Sans reprise d'Ancienneté et par exemple 1/3 AA signifie qu'est repris 1/3 de votre ancienneté acquise sur votre échelon. Exemple, vous avez 24 mois d'ancienneté dans votre échelon, seuls 8 seront conservés dans la nouvelle grille. Et pour conclure, le traitement de base est en brut.

C1 ADJOINT ADMINISTRATIF, ASHQ CLASSE NORMALE, AEQ

SITUATION AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2021					SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Reprise ancienneté	échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
1	1 an	340	1 593,24€	SA	1	1 an	340	1 593,24€	8	0 €
2	2 ans	340	1 593,24€	1/2 AA	1	1 an	340	1 593,24€	7	0 €
3	2 ans	340	1 593,24€	1/2 AA	2	3 ans	341	1 597,93€	7	4,69 €
4	2 ans	340	1 593,24€	1/2 AA	3	3 ans	342	1 602,61€	7	9,37 €
5	2 ans	340	1 593,24€	1/2 AA	4	4 ans	343	1 607,30€	7	14,06 €
6	2 ans	340	1 593,24€	1/2 AA	5	4 ans	345	1 616,68€	8	23,44 €
7	2 ans	342	1 602,62€	1/2 AA	6	4 ans	348	1 630,74€	6	28,12 €
8	2 ans	348	1 630,74€	3/2AA	7	4 ans	351	1 644,79€	3	14,06 €
9	3 ans	354	1 658,85€	AA	8	4 ans	354	1 658,85€	0	0 €
10	3 ans	363	1 701,03€	AA	9	4 ans	363	1 701,03€	0	0 €
11	4 ans	372	1 743,20€	AA	10	4 ans	372	1 743,20€	0	0 €
12		382	1 790,06€	AA	11	4 ans	382	1 790,06€	0	0 €

C2

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{NDE} CLASSE, ASHQ CLASSE SUPÉRIEURE, OUVRIER PRINCIPAL 2^{NDE} CLASSE, AGENT DE MAÎTRISE, CONDUCTEUR AMBULANCIER

SITUATION AU 1 ^{ER} AVRIL 2021					SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Reprise an- cienneté	échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
1	1 an	334	1 565,13€	AA	1	1 an	341	1 597,93€	7	32,80 €
2	2 ans	335	1 569,82€	1/2 AA	2	1 an	343	1 607,30€	8	37,49 €
3	2 ans	336	1 574,50€	1/2 AA	3	1 an	346	1 621,36	10	46,86 €
4	2 ans	338	1 583,88€	1/2 AA	4	1 an	354	1 658,85€	16	74,98 €
5	2 ans	346	1 621,36€	1/2 AA	5	1 an	360	1 686,97€	14	65,60 €
6	2 ans	354	1 658,85€	1/2 AA	6	1 an	365	1 710,40€	11	51,55 €
7	2 ans	365	1 710,40€	AA	7	2 ans	370	1 733,83€	5	23,43 €
8	2 ans	380	1 780,69€	AA	8	2 ans	380	1 780,69€	0	0 €
9	3 ans	392	1 836,92€	AA	9	3 ans	392	1 836,92€	0	0 €
10	3 ans	404	1 893,15€	AA	10	3 ans	404	1 893,15€	0	0 €
11	4 ans	412	1 930,64€	AA	11	4 ans	412	1 930,64€	0	0 €
12		420	1 968,13€	AA	12		420	1 968,13€	0	0 €

C3

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE, AMP, OUVRIER PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE, AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, CONDUCTEUR AMBULANCIER PRINCIPAL

SITUATION AU 1 ^{ER} AVRIL 2021					SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base		échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
1	1 an	350	1 640,11€		1	1 an	355	1 663,53€	5	23,43 €
2	1 an	358	1 677,60€		2	1 an	361	1 691,63€	3	14,06 €
3	2 ans	368	1 724,46€		3	2 ans	368	1 724,46€	0	0 €
4	2 ans	380	1 780,69€		4	2 ans	380	1 780,69€	0	0 €
5	2 ans	393	1 841,61€		5	2 ans	393	1 841,61€	0	0 €
6	2 ans	403	1 888,47€		6	2 ans	403	1 888,47€	0	0 €
7	3 ans	415	1 944,70€		7	3 ans	415	1 944,70€	0	0 €
8	3 ans	430	2 014,99€		8	3 ans	430	2 014,99€	0	0 €
9	3 ans	450	2 108,71€		9	3 ans	450	2 108,71€	0	0 €
10		473	2 216,49€		10		473	2 216,49€	0	0 €

CATÉGORIE B

Parution des décrets 2021-1407 1409 instaurant la revalorisation des grilles indiciaires des corps en voie d'extinction d'infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale. Comme pour les Cat C, les revalorisations annoncées ne sont clairement pas à la hauteur. A noter que seul le corps IDE utilise la classe normale et la classe supérieure pour ses grilles, les autres corps utilisent le 1er et 2nd grade.

CLASSE NORMALE - 1^{ER} GRADE

IDE, PÉDICURE, ERGOTHÉRAPEUTE, PSYCHOMOTRICIENNE,
ORTHOPHONISTE, ORTHOPTISTE, MANIP RADIO
EN VOIE D'EXTINCTION

SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2021					SITUATION AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2021					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Reprise ancienneté	échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
1	2 ans	356	1 668,22 €	AA	1	2 ans	371	1 738,51 €	15	70,29 €
2	3 ans	371	1 738,51 €	AA	2	3 ans	386	1 808,80 €	15	70,29 €
3	3 ans	389	1 822,86 €	AA	3	3 ans	403	1 888,47 €	14	65,60 €
4	4 ans	409	1 916,58 €	AA	4	4 ans	422	1 977,50 €	13	60,92 €
5	4 ans	429	2 010,30 €	AA	5	4 ans	444	2 080,59 €	15	70,29 €
6	4 ans	462	2 164,94 €	AA	6	4 ans	477	2 235,23 €	15	70,29 €
7	4 ans	495	2 319,58 €	AA	7	4 ans	515	2 413,30 €	20	93,72 €
8		534	2 502,33 €	AA > 2,5 ans	8		554	2 596,06 €	20	93,72 €

CLASSE SUPÉRIEURE - 2ND GRADE

SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2021					SITUATION AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2021					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Reprise ancienneté	échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
1	1 an	445	2 085,28 €	AA	1	1 an	455	2 132,14 €	10	46,86 €
2	2 ans	461	2 160,26 €	AA	2	2 ans	469	2 197,74 €	8	37,49 €
3	3 ans	485	2 272,72 €	2/3 AA	3	2 ans	495	2 319,58 €	10	46,86 €
4 < 2ans	3 ans	510	2 389,87 €	5/6 AA	4	2,5 ans	521	2 441,42 €	11	51,55 €
4 > 2 ans	3 ans	510	2 389,87 €	5/8 AA > 2 ans	5	2,5 ans	544	2 549,19 €	34	159,32 €
5	4 ans	534	2 502,33 €	AA > 2,5 ans	6	2,5 ans	561	2 628,86 €	27	126,52 €
6 < 2 ans	4 ans	555	2 600,74 €	AA + 1,5 ans	6	2,5 ans	561	2 628,86 €	6	28,12 €
6 > 2 ans	4 ans	555	2 600,74 €	SA	7	2,5 ans	575	2 694,46 €	20	93,72 €
7	4 ans	569	2 666,35 €	3/4 AA	8	3 ans	585	2 741,32 €	16	74,98 €
8		587		AA	9	3 ans	600	2 811,61 €	13	60,92 €
					10		620	2 905,33 €		

CATÉGORIE B VERS CATÉGORIE A

L'article 49 du décret 2021-1256 stipule que pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022, les corps en voie d'extinction d'infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale justifiant d'au moins 5 années de services publics effectifs, pourront **passer par choix et après concours sur titre en Cat. A**. Nous ne connaissons pas à ce jour les modalités d'organisations du concours ni ne savons si la catégorie active sera conservée lors du passage en Cat. A.

CLASSE NORMALE - 1^{ER} GRADE

SITUATION EN CAT. B AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2021					SITUATION EN CAT. A AU 1 ^{ER} JANVIER 2022					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Reprise ancienneté	échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
1	2 ans	371	1 738,51 €	SA	1	1 an	390	1827,55 €	19	89,03 €
2	3 ans	386	1 808,80 €	1/3 AA	1	1 an	390	1827,55 €	4	18,74 €
3	3 ans	403	1 888,47 €	1/2 AA	2	1 an 6 mois	419	1963,44 €	16	74,98 €
4	4 ans	422	1 977,50 €	1/2 AA	3	2 ans	442	2071,22 €	20	93,72 €
5	4 ans	444	2 080,59 €	1/2 AA	4	2 ans	463	2169,63 €	19	89,03 €
6 < 2 ans	4 ans	477	2 235,23 €	5/8 AA	5	2 ans 6 mois	486	2277,41 €	9	42,17 €
6 > 2 ans	4 ans	477	2 235,23 €	SA	6	3 ans	513	2403,93 €	36	168,70 €
7	4 ans	515	2 413,30 €	3/4 AA	7	3 ans	545	2553,88 €	30	140,58 €
8		554	2 596,06 €	AA	8	3 ans	575	2694,46 €	19	89,03 €
					9	4 ans	605	2835,05 €		
					10	4 ans	640	2999,06 €		
					11		673	3153,69 €		

Nouvelle Promo chez Ségur & compagnie

Revalorisations au rabais



Credit illustration de fond : freepik - macrovector

CLASSE SUPÉRIEURE - 2ND GRADE

SITUATION EN CAT. B AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2021					SITUATION EN CAT. A AU 1 ^{ER} JANVIER 2022					
échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Reprise ancienneté	échelon	durée	Indice majoré	trait de base	Gain en pts	Gain brut
					1	1 an 6 mois	422	1977,50 €		
					2	2 ans	445	2085,28 €		
1	1 an	455	2 132,14 €	SA	3	2 ans	473	2216,49 €	18	84,35 €
2	2 ans	469	2 197,74 €	AA	3	2 ans	473	2216,49 €	4	18,74 €
3	2 ans	495	2 319,58 €	AA	4	2 ans	501	2347,70 €	6	18,12 €
4	2,5 ans	521	2 441,42 €	4/5 AA	5	2 ans	529	2478,91 €	8	37,49 €
5	2,5 ans	544	2 549,19 €	AA	6	2 ans 6 mois	558	2614,80 €	14	65,60 €
6	2,5 ans	561	2 628,86 €	SA	7	3 ans	588	2755,38 €	27	126,52 €
7	2,5 ans	575	2 694,46 €	1/3 AA	7	3 ans	588	2755,38 €	13	60,92 €
8	3 ans	585	2 741,32 €	AA + 1 an	7	3 ans	588	2755,38 €	3	14,06 €
9	3 ans	600	2 811,61 €	AA	8	3 ans	619	2900,65 €	19	89,03 €
10		620	2 905,33 €	AA	9	4 ans	651	3050,60 €	31	145,27 €
					10	4 ans	685	3209,93 €		
					11		722	3383,31 €		

DÉCRET

Parution du décret 2021-1411 remplaçant la prime de sujétion spéciale dite des "13 heures" par une prime spécifique pour certains personnels. Concrètement, ça change quoi ?

A compter du 1er octobre pour les corps suivants : cadre de santé et cadre de santé paramédical, infirmier (A et B), IADE, les personnels de rééducations (pédicure-podologue, kiné, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste et orthoptiste de A et B), manips radio (A), AS-AP-AMP, auxiliaires médicaux.

A compter du 1er janvier 2022 pour les corps suivants : sage-femme, diététicien, préparateur en pharmacie, technicien de labo, ASH, AEQ, maître ouvrier, conducteur ambulancier, dessinateur, adjoint administratif et permanencier auxiliaire de régulation médicale.

Le montant de cette prime, équivalent à 13/1900 du traitement brut et de l'indemnité de résidence sera dorénavant calculé sur votre indice au **30 septembre 2021**, soit avant la parution des nouvelles grilles. Cette prime qui évoluait auparavant avec votre indice **est dorénavant gelée** pour les corps cités ci-dessus. Ce que le gouvernement vous a donné d'une main, il le reprend d'une autre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Auparavant incluse dans le temps de travail, la 1/2h de repas est depuis 2002 et l'accord sur le temps de travail signé par la CGT d'alors (SUD ne l'a jamais signé contrairement à une rumeur) non rémunérée, donc hors temps de travail, sauf pour les services en 12h soumis à la continuité de service. Cette 1/2 vous appartient et vous pouvez en faire ce que bon vous semble. Personne ne peut vous interdire de quitter l'enceinte de l'établissement pendant ce temps de pause. De plus, cette 1/2h s'applique à l'ensemble du personnel, encadrement y compris. Pour les personnels des services qui ont obligation de porter une tenue, nous rappelons que le temps d'habillage est compris sur le temps de travail, lui. N'hésitez pas à nous contacter au 80 59 si besoin de plus de renseignements.